



*Mission Permanente de la République d'Haïti
auprès des Nations Unies*

**SOIXANTE-CINQUIÈME SESSION
DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

INTERVENTION

de

**Madame Nicole Romulus,
Déléguée d'Haïti à la Troisième Commission**

Point 28 : Promotion de la Femme

New York, le 12 octobre, 2010

(Vérifier au prononcé)

- 0 -

Monsieur le Président,

Ma délégation souscrit aux déclarations des distingués représentants du Guyana au nom des Etats membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), du Yemen au nom du Groupe des 77 et la Chine, et du Chili au nom du groupe de Rio.

Monsieur le Président,

L'un des acquis majeurs de l'époque actuelle réside dans une diffusion plus large de l'idée de la promotion de la femme. Une promotion non seulement en termes de croissance économique, mais surtout en termes humains. Pour ma délégation, l'idée de promotion de la femme répond à une condition de vie meilleure, à la reconnaissance du droit au travail, à l'éducation, au logement, à l'accès aux soins médicaux et au respect de la personne humaine.

Monsieur le Président,

La population haïtienne se compose de 51.8% de femmes. L'excédent des femmes est particulièrement remarquable en milieu urbain où l'on compte 86 hommes pour 100 femmes. Bien que nous soyons encore loin d'atteindre la présence de 30% de femmes dans les sphères de décision, des efforts ont été faits en ce sens. Le pourcentage de femmes dans l'administration publique est de 7.28%. La vie politique est encore dominée par les hommes : au Gouvernement, au Parlement, dans les collectivités territoriales et, dans les Parties politiques. Cependant des mesures incitatives non contraignantes à la participation des femmes, telles les avantages économiques offerts aux partis politiques, ont été adoptées par la loi électorale de juillet 2008, en vue de renverser cette situation.

Dans les milieux urbain et rural, les femmes d'Haïti assument de manière disproportionnée le fardeau des soins en faveur des enfants et des autres membres de la famille. Environ 45% des ménages sont dirigés par des femmes dont beaucoup sont en situation de pauvreté en raison des faibles niveaux d'éducation, du manque d'opportunités sur le marché du travail.

En juillet dernier, des réunions organisées avec l'Ambassadrice de bonne volonté de l'UNIFEM, Madame Nicole Kidman, la Directrice de l'UNIFEM, Madame Inès Alberti et d'autres défenseurs des femmes ont montré que priorité doit être accordée à l'autonomisation des femmes et qu'il convient sans délai de les intégrer aux programmes de création d'emplois et de leur fournir l'accès au crédit et aux opportunités de formation en vue d'assurer des moyens de subsistance durable. En outre, des décisions ont été prises pour une réforme du système de sécurité sociale au profit d'une meilleure couverture des femmes.

C'est dans ce but que le Gouvernement d'Haïti, grâce à l'appui d'une organisation non gouvernementale, en l'occurrence le Centre d'Etudes et de Coopération Internationale (CECI), a encouragé la recapitalisation de femmes entrepreneures pour la reprise de leurs activités économiques. Ces femmes sont à même de reprendre leur petit commerce, de subvenir aux besoins de leurs enfants, notamment pour la rentrée scolaire en ce mois d'octobre et de reloger la famille de cinq à sept personnes dont elles sont souvent les seules responsables.

Malgré une participation active des femmes haïtiennes dans le secteur économique, leur contribution n'est pas suffisamment reconnue et valorisée. Cultivatrices et commerçantes, elles sont le pilier du monde rural. Cependant le séisme a mis beaucoup de pression sur le monde rural où plus d'un demi-million de personnes sinistrées se trouvent déplacées. Cette situation est compromettante pour la sécurité alimentaire de milliers de familles paysannes qui avaient déjà de la difficulté à survivre. Il est donc nécessaire de maintenir et d'amplifier les projets en cours dans les régions non touchées par le séisme, de mettre l'accent sur la relance de la production nationale et de dynamiser l'appareil productif, car depuis trop longtemps la production nationale s'affaiblit et le commerce est caractérisé par une forte concentration de produits importés due à la fragilité de l'offre locale en termes de capacités à produire et à transformer des produits nationaux. L'apport de la femme haïtienne est donc primordial à la construction de l'édifice social.

La délégation d'Haïti ne saurait passer sous silence des cas de violence sexuelle dont sont parfois victimes les femmes et les filles, surtout celles qui vivent dans les camps sous des tentes, dans les régions affectées par le séisme. Des mesures appropriées ont été prises par la Police Nationale Haïtienne en collaboration avec la MINUSTAH pour arrêter ce genre de pratique et

grâce à ces mesures, leur incidence a nettement diminué. De plus, en mai dernier, le Ministère à la Condition féminine et aux droits des femmes a lancé une vaste campagne de sensibilisation et d'information contre les violences sexuelles particulièrement dans les régions affectées par le séisme. En outre, ce Ministère a déployé environ 100 brigadières et brigadiers dans les centres d'hébergement de la capitale Port-au-Prince et des régions avoisinantes pour mener des enquêtes sur la situation des femmes déplacées exposées à des violences spécifiques. Ce groupe d'enquêteurs rejoindra une cinquantaine d'autres en postes depuis le début d'août. Les résultats de ces enquêtes permettront aux acteurs de constituer de nouvelles bases de données dont la gestion et l'analyse contribueront à une meilleure orientation et coordination des actions futures dans le cadre de la prévention des violences faites aux femmes, la prise en charge psycho sociale et médicale des victimes ainsi que la poursuite des agresseurs.

Sur le plan juridique, des réformes visant à garantir le respect des droits des femmes et l'égalité entre les sexes ont été opérées dans le code pénal. L'Etat a adopté un décret en juillet 2005 relatif aux agressions sexuelles faisant ainsi passer le viol de l'atteinte à l'honneur à un crime contre la personne. De ce fait, le viol et la tentative de viol, ainsi que le harcèlement sexuel peuvent faire l'objet d'une plainte sur le fondement des dispositions du code pénal relatives aux viols et aux attentats aux mœurs. Egalement, le Ministère à la Condition Féminine a entrepris une campagne d'éradication des stéréotypes sexistes dans les écoles et les médias. car dans la pratique, outre l'atteinte à son intégrité physique, des préjugés défavorables à l'égard de la femme, tels que pression de l'auteur de la violence, voire celle de la propre famille de la victime, la freinent dans son élan de saisine de la justice par peur de représailles ou par des scrupules à parler en public d'un sujet revêtant un caractère à la fois intime et humiliant.

Monsieur le Président,

Ma délégation accueille favorablement l'établissement de la création de l'entité des Nations Unies chargée de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation « ONU-Femmes », à la suite de l'adoption de la Résolution 64/289 de l'Assemblée générale et voudrait souhaiter la bienvenue à Mme Michelle Bachelet, Secrétaire générale adjointe de l'ONU-Femmes. Nous sommes convaincus que sous sa houlette éclairée, ONU-Femmes permettra de renforcer la

capacité des Nations Unies pour appuyer la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le monde. Ma délégation tient en outre à remercier d'une façon toute spéciale Madame Bachelet, d'avoir fait le déplacement en Haïti en février dernier après le séisme du 12 janvier dans le cadre de son implication et son appui à la lutte en faveur des droits de la femme et de l'enfant.

Pour conclure, Monsieur le Président, au nom de la Délégation d'Haïti, je souhaiterais d'abord vous présenter mes félicitations ainsi qu'aux Membres pour la bonne marche des travaux de notre Commission et également les panélistes de leurs déclarations liminaires. Ma délégation vous assure de son entière collaboration en vue de la pleine réussite de nos travaux.

Je vous remercie.